tagnes.

obéir aux ordres du gouvernement japonais et s'en retourner dans leur pays natal pour y faire le service.

Plus récemment lorsque des difficultés s'élévèrent entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Japon au sujet de la colonisation japonaise sur la côte ouest de l'Amérique du nord, les journaux et des fonctionnaires américains portèrent l'accusation qu'un grand nombre de Japonais s'en retournaient dans leur pays pour servir dans l'armée en cas de guerre entre les deux pays. Il y a là quelque chose qui doit donner à penser au Gouvernement. Au moment même où la question agitait les esprits, le peuple américain s'aperçut que des cartes de tous les chemins de fer transcontinentaux des Etats-Unis, de toutes les passes, de tous les tunnels, de tous les points stratégiques, si je puis employer ce mot, avaient été faites et étaient en la possession du Japon. Dès que la guerre aurait été déclarée, dix soldats japonais, placés aux bons endroits avec des cartouches de dynamite, pouvaient arrêter le transport des soldats américains de l'est à l'ouest pendant six mois. Le gouvernement américain savait cela.

Aux Etats-Unis un plateau variant en largeur de 500 à 1,000 milles sépare la partie est du continent du versant du Pacifique. Ce plateau est difficile d'accès pour les chemins de fer, et à moins que la circulation des trains ne fût maintenue, il serait impossible de transporter les troupes de l'est à l'ouest. Si la guerre se déclarait entre les Etats-Unis et le Japon, les Japonais se rendraient immédiatement maîtres de toute la côte ouest de l'Amérique du Nord, et en faisant sauter quelques ponts et tunnels ils pourraient empêcher pendant des mois le transport d'un seul soldat au delà des mon-

Dans le Canada nous n'avons qu'un chemin de fer traversant les montagnes Rocheuses. Ceux qui ont traversé cette région savent qu'il y a cent endroits ou une charge de dynamite empêcherait le passage des trains pendant des semaines, même pendant des mois, et qu'il serait alors impossible de transporter des soldats de l'est à l'ouest du Canada. Si l'Angleterre venait en guerre avec un pays de l'océan Pacifique, et voulait utiliser la grande route canadienne transcontinentale pour le transport des soldats et munitions de guerre, jusque dans l'Ouest quelques hommes suffi

en détruisant les passes. Les Etats-Unis ont étudié très sérieusement le problème de la naturalisation des étrangers sur la côte de l'Ouest, savoir à quelle catégorie de gens ils accorderaient la naturalisation. Quelques milliers de personnes distribuées avec sagacité sur la côte ouest pourraient devenir maîtres de la situation là-bas.

raient pour rendre ce transport impossible

Les Japonais se sont établis en grand nombre dans la partie ouest du Canada.

Des Chinois y sont aussi venus, mais leur immigration a été restreinte plus ou moinspar la taxe qu'ils ont à payer. Notre champ de colonisation sur la côte ouest est limité, et je n'hésite aucunement à dire que le Gouvernement devrait choisir avec grand soin la catégorie d'étrangers à laquelle il accordera la naturalisation et permettra de s'établir dans notre pays.

La première condition sur laquelle nous devons insister, est que le nouveau venu soit absolument loyal à l'empire, qu'il soit à tous les points de vue un citoyen anglais. et par-dessus tout soit prêt à défendre l'empire anglais contre l'ennemi et en toutes circonstances. Les Japonais et les Chinois remplissent-ils cette dernière condition? Seraient-ils prêts en tout temps, au premier appel, à faire du service militaire pour l'empire anglais même contre leur patrie ? Nos voisins américains ont dit qu'à l'époque où a eu lieu une certaine agitation entre les Etats-Unis et le Japon, il y a quelques années, on trouvait des colonies de Japonais dans toutes les passes des montagnes.

Nous savons que l'on a demandé permission au Gouvernement d'établir des colonies de Japonais à des endroits dans les montagnes Rocheuses rapprochés du tracé de nos chemins de fer. Il est possible que ces gens désirent devenir sujets anglais et se conformer à nos institutions et à nos lois. Dans ce cas là je n'hésite pas à dire qu'ils formeraient une population désirable.

Mais s'ils veulent vivre en groupes, ainsi qu'ils le font toujours ; s'ils ne désirent aucunement se soumettre à nos lois, adopter notre langue et nos institutions, si leur intention est de vivre sur la terre du Canada, mais ne pas s'y attacher, nous ne devrions ni les encourager ni leur permettre de s'établir parmi nous. Il y a d'autres catégories d'immigrants qui demandent notre sérieuse attention. Il y a les journaliers de passage dont nous devrions surveiller attentivement l'admission. Actuellement, dans la plupart des comtés de l'est d'Ontario, spécialement dans ceux où l'on fait des chantiers, on trouvera des centaines et des milliers de personnes sans ouvrage et ceux qui vivront jusqu'à l'hiver prochain verront doubler le nombre des sans-travail.

Partout où l'on va dans la province d'Ontario on rencontre des journaliers de ferme par centaines et par milliers chassant de leur emploi nos fils du sol. Je me trouvais par hasard, l'hiver dernier, dans un bureau de poste, où de nombreux groupes d'Italiens retiraient leur argent de la caisse d'épargnes des postes,—quelques-uns avaient de très fortes sommes—pour l'envoyer chez eux. Il y a certainement dans ce fait quelque chose qui est à notre désavantage. Il faudrait mettre un frein à cela. Un colporteur, avant de pouvoir exercer son métier dans une municipalité quelconque du Canada, est obligé de prendre un permis. Il faudrait de la même manière exiger de chaque journa-